



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 09 Décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq le neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2025

**Présents :** Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

***Absents et excusés :*** Nadine GAUSSÉ.

*Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON*

*Nombre de conseillers : en exercice :14      présents : 13      votants :13*

#### *Approbation du procès-verbal :*

M. Claude TOURAND rappelle qu'il n'a pas eu de réponse à sa question sur l'éclairage du boulodrome.

Mme le Maire répond qu'elle a prévu d'aborder ce sujet en « questions diverses ».

Le compte rendu du 2 octobre est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, sur les conseils de la Préfecture, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos pour éviter des troubles à l'ordre public.

Mme le Maire soumet au vote le huis clos.

Le conseil municipal vote, par 12 voix pour, une voix contre et une abstention, la séance à huis clos. L'assistance est invitée à sortir de la salle du conseil municipal.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que lors d'une séance à huis clos il n'est pas autorisé d'enregistrer ni de retransmettre les débats, et demande à M. Claude TOURAND d'éteindre son enregistreur.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson  
Commune de Chambon sur Voueize*

**Ordre du jour :**

1. Local Route d'Évaux
2. Demande location 1<sup>er</sup> étage Bâtiment Mairie
3. Tarif vente Maisons
4. Prévoyance Santé Agents
5. Décisions Modificatives
6. Lettres
7. Convention SDEC
8. Divers

**1) Local Route d'Évaux**

M. Richard BAILLOT souhaite installer un atelier de menuiserie et recherche un local. Il propose d'acheter le bâtiment municipal situé Route d'Évaux Les Bains pour la somme de 2 500€. Ce bâtiment est en mauvais état et n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

**2) Demande location 1<sup>er</sup> étage Bâtiment Mairie**

Le magasin de brocante de M. PERRET est installé au rez-de-chaussée de l'ancienne étude notariale. M. PERRET souhaiterait disposer du 1er étage et propose un loyer global de 200€. Il bénéficie d'un bail précaire et loue actuellement le rez-de-chaussée pour la somme de 160€.

Le montant du loyer de l'étude notariale était de 360€ mensuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de fixer le loyer à 360€ mensuel.

**3) Tarif vente Maisons**

Mme le Maire rappelle que les toitures de 2 maisons, l'une rue de la Brèche et l'autre rue Taillandier ont été refaites pour des coûts respectifs de 39 000€ et 19 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les prix de ventes suivants : maison rue Taillandier : 5 000€ et maison rue de la Brèche : 15 000€.

**4) Prévoyance Santé Agents**

La loi oblige les collectivités à participer aux coûts des contrats prévoyance des agents à hauteur de 7€ minimum depuis le 1er janvier 2025 et au contrat santé à partir du 1er janvier 2026 à hauteur de 15€ minimum à condition que ces contrats soient labellisés.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 7€ pour la prévoyance et 15€ pour la santé, les employés devront fournir une attestation de leur assurance pour justifier la labellisation de leur contrat et pouvoir ainsi bénéficier de la participation de la commune.

**5) Décisions Modificatives**

**Lotissement :**

Suite aux ventes des lots 5 et 8 du lotissement Moulin Ferrare, des frais notariaux de servitude ont été appliqués par le notaire pour 1858.81€.

Il y a lieu d'abonder l'article 71355 de la somme de 1700€.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson  
Commune de Chambon sur Voueize*

*Budget Principal :*

Il est nécessaire d'abonder les articles 673 à hauteur de 1200€ (remboursement des ordures ménagères de la caserne de gendarmerie pour les logements des gendarmes volontaires) et l'article 627 à hauteur de 350€ pour les frais de la ligne de trésorerie.

**6) Lettres**

- La Vagabonde, itinéraire régional de vélos, a choisi Chambon sur Voueize pour inaugurer la nouvelle route labellisée qui va de Montluçon à Montech (Tarn et Garonne). Cette manifestation d'ampleur aura lieu le samedi 30 mai 2026.
- Courrier de M. Samuel GUILLON : il a réalisé des travaux à ses frais dans 2 chemins communaux qui accèdent à sa propriété afin de les rendre praticables. Il n'a sollicité aucune aide communale et a confirmé le respect de l'espace public de ces chemins.
- Courrier de M. Arnaud THORNER : la toiture de la maison voisine s'écroule et devient dangereuse, des gravats tombent dans sa cour et une cheminée menace de tomber dans la rue des Forts. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire.
- Lettre de Mme Annie CHARDON qui constate des problèmes d'humidité dans sa maison. Les employés municipaux vont décaisser le goudron sur le trottoir et le remplacer par des gravillons.
- Courrier de la SCI Coquelicot : Mme Le Maire lit la lettre de mise en demeure des gérants. La procédure judiciaire suit son cours et Maître DIAS avocat de la commune est chargé de conseiller la commune sur ce dossier. En attente.
- Orange va installer la 5G sur le pylône, route de Gouzon.

**7) Convention SDEC**

La Convention de partenariat avec le SDEC pour la gestion de l'éclairage public est arrivée à terme. Le Conseil Municipal accepte la poursuite de ce partenariat.

**8) Divers**

- Les demandes de DETR doivent être déposées avant mi-décembre. Mme le Maire propose d'actualiser le dossier des menuiseries de la salle des fêtes et de déposer un dossier pour la voirie traversant le village de La Bessède.  
Adoptée à l'unanimité.
- Route de Lépaud : le Département reporte les travaux au printemps 2026 pour cause de période hivernale.
- M. Quintus BLUNDELL a retrouvé un ancien lustre ressemblant à celui qui figure sur d'anciennes cartes postales de l'Abbatiale. Il propose de le restaurer avec son père. Mme le Maire les remercie vivement.
- Plus Beaux Villages de France : une rencontre a eu lieu avec La Com-Com Creuse Confluence service Tourisme qui programme une visite de communes labelisées « *Plus Beaux Villages de*

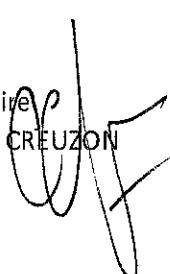
*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson  
Commune de Chambon sur Voueize*

*France®* » ayant les mêmes caractéristiques que Chambon sur Voueize.

- Bâtiment loué au Syndicat Est-Creuse : problèmes de toiture et de charpente, attente d'estimation avant demande de devis.
- M. Jacky BOUCHARD a acheté des parcelles dans les bois d'Évaux. La Commune a fourni les matériaux pour rendre le chemin praticable à sa demande (coût 1 656€). Monsieur Bouchard a fait établir un devis pour le curage des fossés et demande une participation de la commune. Les employés communaux sont habilités à faire ce travail et la Commune ne peut pas indemniser un particulier.
- Aérodrome de Montluçon Guéret : demande un représentant de la municipalité pour participer à la commission sécurité et environnement 2026. Attente des élections municipales pour désigner un élu représentant.
- Une réunion est programmée avec les professionnels de santé pour la recherche de médecins. Elle se tiendra le mercredi 17 décembre à 19 H.
- Projecteurs du stade et du boulodrome : Mme le Maire répond à la question de M. Claude TOURAND sur le nombre de projecteur et mâts. La Commune a financé au total 4 mâts et 16 projecteurs sur le stade et 11 projecteurs sur le boulodrome.
- Le Bulletin municipal est en cours, les associations ont fait parvenir leurs articles. Mme le Maire remercie Mme Muriel BOUCHARD pour le temps passé à la conception du bulletin.
- Repas des aînés : le samedi 17 janvier 2026. Le Restaurant MEYA de Chambon sur Voueize sera contacté.
- Demande de la Com-Com Creuse Confluence pour un théâtre de plein air : le dossier sera transféré au comité des fêtes.
- Tarifs de location des salles municipales : une commission s'est réunie et a fixé les tarifs. Les barnums seront attribués en priorité aux associations de la commune.
- Borne incendie Quai Napoléon : le devis est signé.
- Clefs de l'armoire électrique au stade. La commune a besoin d'accéder à l'armoire si un hélicoptère sanitaire devait se poser sur le stade. À définir où seront entreposées les clefs en cas d'urgence.
- Le Comice Agricole est relancé avec un nouveau bureau et des représentants des 2 communes Évaux les Bains et Chambon sur Voueize.

La séance est levée à 21H40.

Le Maire  
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse PIERRON

